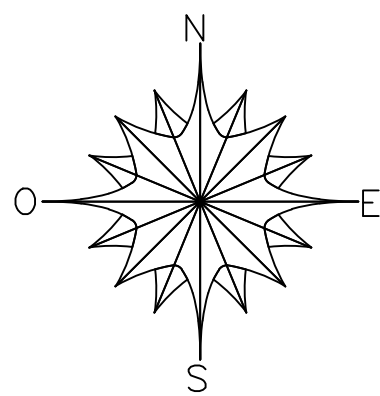


Commune de Larnod

Code INSEE : 25328



PLAN LOCAL D'URBANISME

Réglement graphique
Ensemble de la commune au 1/5000

Approbation du PLU : 17 février 2017
Mise à jour n°1 : 28 juin 2019
Mise à jour n°2 : 12 décembre 2023
Mise à jour n°3 : 10 Avril 2026



Grand Besançon Métropole
La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex

LEGENDE :

— Limite de zones - - - Limite de secteurs

ZONES URBAINES

- U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
- Ua Secteur de la zone U correspondant au centre ancien à protéger, à mettre en valeur au titre de l'article R.123-11 h) du code de l'urbanisme. En application de l'article R.421-28, le permis de démolir est obligatoire dans ce secteur.
- Ue Secteur de la zone U réservé aux équipements sportifs, de loisirs et socio-culturels.
- Ug Secteur de la zone U correspondant à Larnod Gare.
- Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.

ZONES A URBANISER

- 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone.
- 1AUa...d Secteurs de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat.
- 1AUj Secteur de la zone réservé aux jardins.

ZONES AGRICOLES

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- An Secteur de la zone A contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R.123-11 i).

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
- Nn Secteur de la zone N contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R.123-11 i).

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Liaison douces à conserver ou à valoriser.

Bâtiment agricole (pour information).

Elément à protéger, à mettre en valeur, au titre de l'article R.123-11 h) et numéro d'identification.

Eléments ponctuel du bâti ou du paysage.

Murs en pierre.

Secteurs concernés par des risques au titre de l'article R.123-11 b).

Secteurs soumis à l'aléa glissement : aléa faible à très fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012, adapté suite à l'étude de terrain pour la zone AU).

Indices d'affaissement/effondrement (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain 2012 et donnée communale).

Secteur soumis au risque d'inondation (source : donnée communale).

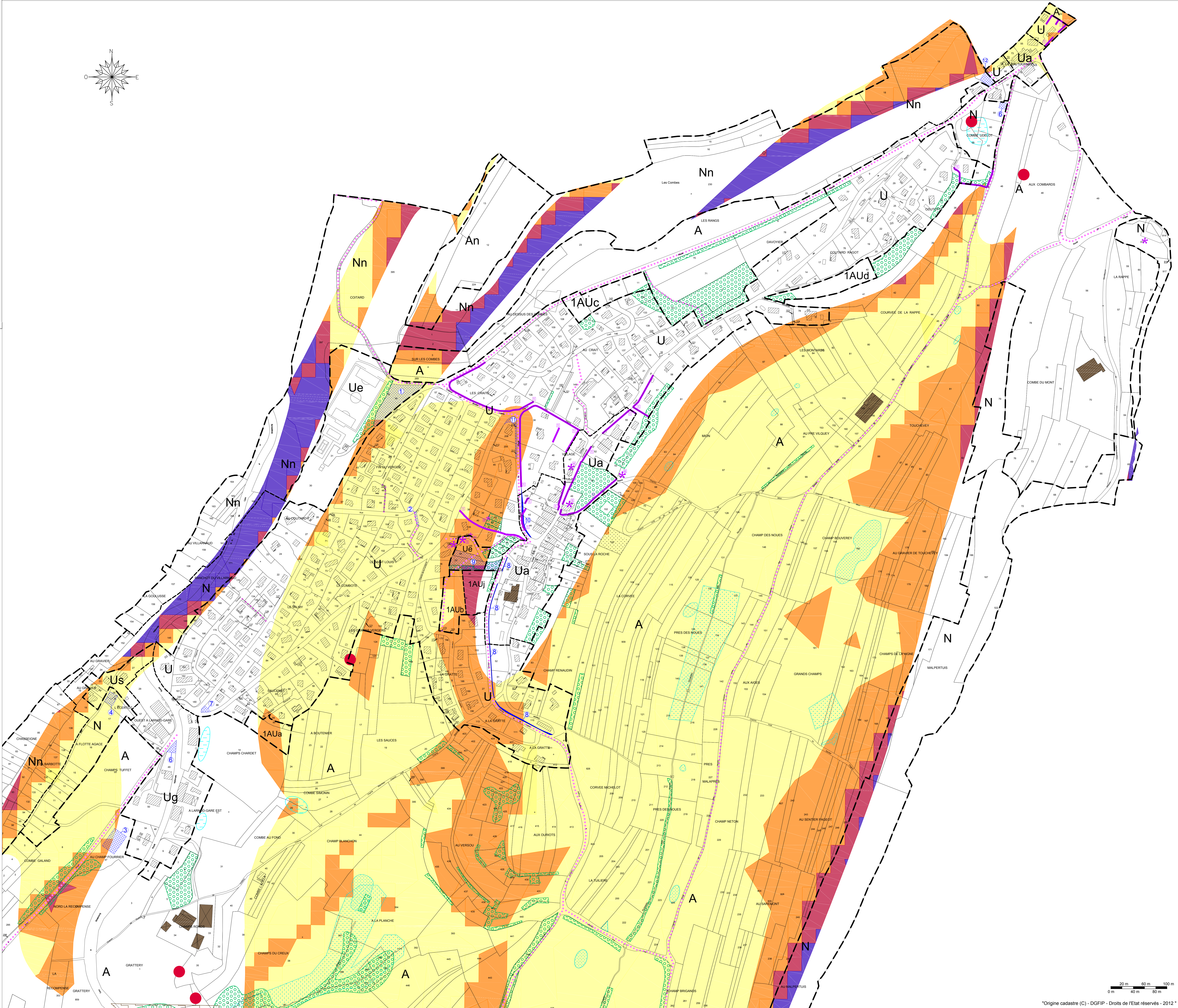
Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R.123-11 i) et éléments de paysage à protéger au titre de l'article R.123-11 h).

Zones humides

Bois, hale, bosquet...

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Espace de stationnement et de jeux	Commune	2461 m²
2	Création de chemin piéton	Commune	84 m²
3	Création d'un bassin de régulation des eaux pluviales	Commune	1000 m²
4	Création d'une place de retournement	Commune	315 m²
5	Création d'un poste de refoulement	Commune	150 m²
6	Aménagement de carrefour	Commune	190 m²
7	Aménagement de voirie	Commune	117 m²
8	Elargissement de voirie (8m)	Commune	449 m²
9	Création d'espace vert	Commune	2 205 m²
10	Elargissement de voirie (8m)	Commune	202 m²
11	Elargissement de voirie (8m)	Commune	347 m²
12	Création d'une place à bois et élargissement de l'accès à la route de la Maltournée	Commune	349 m²



0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m